

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°076/2023

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230614-D_2023_076-DE

SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 78
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 12

Date de convocation :

08/06/2023

Date d'affichage :

16/06/2023

Votants :	94	Pour :	94	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIÉ Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GRESSET Dominique ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal.

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONTIER Gaëtan (pouvoir donné à CALLAND Jacques) ; BAILLY Hervé (pouvoir donné à DEVAUX Catherine) ; BRUNET Hervé (pouvoir donné à DUBOCAGE Françoise) ; CHATOT Patrick (pouvoir donné à DUTHION Jean-Paul) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (pouvoir donné à MARQUES Patrick) ; ETCHEGARAY Josiane (pouvoir donné à GROSDIDIER Jean-Charles) ; HALBOURG Bertrand (pouvoir donné à PARIS Robert) ; LACROIX Serge (pouvoir donné à RASSAU Jean-Noël) ; LUSSIANA Eddy (pouvoir donné à LONG Grégoire) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle (pouvoir donné à PROST Philippe) ; SERVIGNAT Odette (pouvoir donné à JAILLET Bernard) ; VUITTON Antoine (pouvoir donné à VIAL Jacques).

Excusés : BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; PAIN Michel ; ROZEK Evelyne.

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MAILLARD Jean-Claude ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves

Objet : SICTOM de Lons le Saunier – Modification des représentants de la Communauté de communes au comité syndical

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le SICTOM de Lons le Saunier assure la collecte des déchets par représentation-substitution de la Communauté de communes sur les communes pour les anciens périmètres de la CC de la Région d'Orgelet et de la CC Petite Montagne. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 04 septembre 2020, Terre d'Émeraude Communauté a désigné ses représentants appelés à siéger au comité syndical du SICTOM de la zone de Lons le Saunier en application du 3ème alinéa de l'article L. 5711-1 du CGCT ;

Le Conseil Communautaire avait alors désigné pour la Commune de GENOD Monsieur DALOZ Alain et Monsieur DUTHOIT Lionel. Compte tenu de la démission des fonctions de Conseiller municipal de Monsieur DUTHOIT Lionel, il convient de procéder au remplacement d'un représentant de la Commune de GENOD. Sur délibération de la Commune, il est proposé de désigner Monsieur DOUVRE Jacques en lieu et place de Monsieur DUTHOIT Lionel et Monsieur DALOZ Alain reste délégué titulaire.

Le Conseil Communautaire avait également désigné pour la Commune de GIGNY-SUR-SURAN Madame ÉPARVIER Séverine et Monsieur CORSETTI Patrice. Compte tenu de la démission des fonctions de Conseillère municipale de Madame ÉPARVIER Séverine, il convient de procéder au remplacement d'un représentant de la Commune de GIGNY-SUR-SURAN. Sur délibération de la Commune, il est proposé de désigner Madame VAN DONSELAAR Carin en lieu et place de Madame ÉPARVIER Séverine et Monsieur CORSETTI Patrice reste délégué suppléant.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 06 juin 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour la Commune de Genod au SICTOM de Lons le Saunier :

GENOD	DALOZ Alain	route d'arinthod 39240 GENOD
	DOUVRE Jacques	17 chemin des Fontaneys 39240 GENOD

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour la Commune de Gigny-sur-Suran au SICTOM de Lons le Saunier :

GIGNY-SUR-SURAN	VAN DONSELAAR Carin	24 la place 39320 GIGNY
	CORSETTI Patrice	23 rue du moulin 39320 GIGNY

DE PRÉCISER que les représentants des autres communes désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

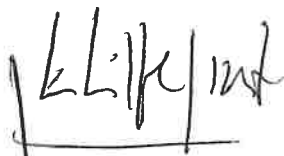
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,




Le Président